

Demande d'autorisation à dispenser la formation « Hygiène alimentaire en établissement de restauration commerciale »

Décret n° 2025-922 du 6 septembre 2025 modifiant l'article D.233-12 du code rural et de la pêche maritime
Arrêté du 12 février 2024 relatif au cahier des charges de la formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale

Nom ou raison sociale du dispensateur de formation : _____

Adresse du siège social : _____

Numéro de téléphone du siège social : _____

Adresse électronique du siège social : _____

Numéro de déclaration d'activité à la DREETS : _____

SIRET : _____

Nom du responsable légal : _____

Contact en charge du dossier (ces coordonnées figureront sur la liste à destination du public) :

Nom et prénom : _____

Adresse électronique : _____

Je soussigné(e) : _____

En qualité de : _____

Demande à mettre en œuvre la formation spécifique en hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale conformément au décret n° 2025-922 du 6 septembre 2025 modifiant l'article D.233-12 du code rural et de la pêche maritime et à l'arrêté du 12 février 2024 relatif au cahier des charges de la formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale.

Signature du directeur

Cachet de l'organisme de formation